



**EPS INTERVENANTS EXTERIEURS A L'ECOLE (REMUNERES)– EDUCATEURS SPORTIFS
DEMANDE D'AGREMENT PRESENTEE PAR UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Collectivité territoriale :

L'INTERVENTION – joindre le projet et le planning d'organisation

Nature de l'activité :

Cadre de l'intervention (animation, atelier, unité d'apprentissage en EPS, classe de découverte ...) :

Lieux :

Ecoles et classes concernées :

Nombre total de séances par classes :

Fréquence (nombre de séance par semaine et par classe) :

Période de l'année :

Jours et heures :

L'INTERVENANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Situation professionnelle (cadre d'emploi, filière) – L'intervenant est :

Conseiller des APS Educateur des APS Opérateur des APS intégré

Titulaire Contractuel Emploi jeune Stagiaire

Filière sportive Filière animation autres filières

Qualification : joindre une photocopie des diplômes pour une première demande d'agrément

Brevet d'Etat : 1^{er} degré 2nd degré : Spécialité :

N° : Date d'obtention :

BEESAPT : N° : Date d'obtention :

BEESAN : N° : Date d'obtention : Date de révision :

Autres diplômes ou qualifications :

Une convention a-t-elle été passée entre l'Education nationale et la Collectivité territoriale ?

OUI Date : NON

Il est rappelé et précisé :

- que l'action des intervenants extérieurs doit être définie dans le cadre d'un **projet pédagogique** et se dérouler sous **l'autorité du maître** de la classe,
- que la **responsabilité** de l'intervenant peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

L'intervenant (e) :

L'employeur :

AVIS CIRCONSTANCIE DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL SPECIALISE

AVIS DE L'INSPECTEUR (INSPECTRICE) DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION

DECISION DU DIRECTEUR ACADÉMIQUE

ACCORD pour la durée de l'année scolaire en cours

REFUS pour la durée de l'année scolaire en cours

Le Directeur académique